

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRETARIAT GENERAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 348
CONSULTATION ÉCRITE
DU 24 AU 28 MAI 2024**

A) Projet d'article relatif aux obligations des prestataires de services de paiement en matière de gestion du risque lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

Ce projet d'article vise à transposer l'article 7 (4) de la directive (UE) 2022/2556 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE, 2011/61/UE, 2013/36/UE, 2014/59/UE, 2014/65/UE, (UE) 2015/2366 et (UE) 2016/2341 en ce qui concerne la résilience opérationnelle numérique du secteur financier qui modifie l'article 95 de la directive (UE) 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur.